

NOUVELLE APPROCHE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DU DÉVELOPPEMENT

POLITIQUE COMMERCIALE ET SOUVERAINETÉ



PSE

Groupe Socialiste au
Parlement Européen

Le Groupe Socialiste a décidé d'entamer une série de réflexions sur une « Nouvelle approche de la politique commerciale et du développement ». Nous avons ouvert cette réflexion aux contributions d'experts extérieurs aux parcours variés, afin qu'ils confrontent leurs approches à celle des députés de notre groupe et nous aident à enrichir nos analyses et nos propositions.

Pour cette seconde brochure, et après avoir traité des relations entre les négociations multilatérales et les négociations bilatérales ou régionales, nous avons choisi le thème « Souveraineté et politique commerciale ».

En effet, la multiplication des accords commerciaux dans le monde conduit à des limitations ou des pertes de souveraineté, qui vont au-delà de la simple libéralisation du commerce et touchent la régulation interne des états dans des domaines comme les investissements étrangers, les services y compris certains services publics, les marchés publics, parfois même la santé publique, comme on l'a vu avec les règles sur la propriété intellectuelle et les médicaments.

Parce que l'Union Européenne est, elle aussi, engagée dans la négociation de nombreux accords commerciaux (les futurs Accord de Partenariat Economique avec les pays ACP, et les mandats à venir pour négocier avec la Corée, l'Inde et les pays de l'ANASE), le Groupe Socialiste au Parlement européen souhaite encourager une réflexion approfondie sur le degré et l'étendue des concessions de souveraineté que l'UE peut accepter pour ce qui la concerne et peut d'autre part demander à ses partenaires, en particulier aux pays en développement.

A tous égards, la pleine participation du Parlement Européen comme des parlements des pays partenaires aux processus de décision en matière commerciale reste une revendication de premier plan.

Tout en gardant comme objectif principal la conclusion des négociations multilatérales au sein de l'OMC, le Groupe Socialiste souhaite se pencher sur la nouvelle politique commerciale bilatérale de l'UE proposée par la Communication de la Commission sur « Une Europe compétitive dans une économie mondialisée », afin que la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie ne porte pas atteinte à des éléments essentiels de souveraineté de nos partenaires et que le développement reste la priorité des négociations à venir.

Dans cette brochure, les contributions de Max Van den Berg (Coordinateur du Groupe Socialiste de la Commission du Développement au Parlement européen), de Yash Tandon (Directeur Exécutif du South Centre) et de Faizel Ismail (Ambassadeur d'Afrique du sud à l'OMC) permettent de lancer le débat sur les relations entre souveraineté et politique commerciale. Nous vous invitons à adresser tous vos commentaires à l'adresse suivante :

pse-newtradethinking@europarl.europa.eu

Notre troisième brochure traitera du thème « Emploi et Commerce ».

Harlem Désir

Vice-président du Groupe socialiste au Parlement européen

Une politique commerciale européenne commune: avantages et améliorations à apporter

Max van den Berg

Coordinateur de la commission du développement
du Parlement européen pour le Groupe Socialiste

Une politique commerciale commune est en place dans l'Union européenne depuis de nombreuses années. Toutefois, « coincés » entre les règles du marché intérieur et de l'OMC, les gouvernements nationaux éprouvent parfois des difficultés à satisfaire les demandes de leurs citoyens en matière commerciale. D'autre part, la politique commerciale européenne offre de nombreux avantages – comme une influence dans les négociations à l'échelle mondiale – qui compensent le poids de ces dilemmes.

Dans le traité de Rome de 1958, la Communauté européenne a fixé l'objectif de la création d'une union douanière européenne. En plus d'abolir les droits de douane au sein de la CE, cela signifiait l'établissement d'un tarif extérieur commun pour les produits importés sur le marché européen. La politique commerciale européenne commune était née. Les États membres en récoltent encore les fruits et l'UE est devenue le bloc commercial le plus important au monde.

Pour y parvenir, les États membres ont dû renoncer à une partie de leur souveraineté dans le domaine de la politique commerciale. Désormais, la Commission européenne négocie au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce au nom de tous les États membres de l'UE, sur la base d'un mandat délivré au commissaire Mandelson. La Commission a commencé à négocier plusieurs accords de libre-échange bilatéraux et régionaux avec le Mercosur, la Communauté andine et l'Amérique centrale et poursuivra dans les années à venir avec la Corée, l'Inde et les pays de l'ANASE, entre autres. La conclusion de ces accords figure parmi les principales priorités de la politique commerciale européenne en raison de l'impasse actuelle des négociations commerciales multilatérales à l'OMC dans le cadre du cycle de Doha.

Les individus pourraient se sentir mal à l'aise suite au transfert des pouvoirs en matière de politique commerciale de leurs propres capitales à Bruxelles. Il nous incombe d'écouter attentivement ces inquiétudes et d'expliquer les avantages d'une politique commerciale commune. Il n'est pas toujours aisé d'accepter que des compromis sont nécessaires dans le cadre d'une politique commerciale européenne commune. Pour les gouvernements nationaux, cela signifie équilibrer les intérêts et inquiétudes de leurs citoyens et leur engagement aux règles du marché intérieur et, par conséquent, à la politique commerciale commune.

Une politique commerciale commune pour l'UE offre toute une série d'opportunités. En tant que principal marché mondial, l'UE est un partenaire commercial intéressant pour tous les autres pays. Notre position de négociation forte peut et doit être utilisée pour promouvoir les normes environnementales et de travail de manière plus efficace et efficiente aux niveaux bilatéral et régional. Par exemple, l'UE accorde des préférences commerciales supplémentaires aux pays en développement vulnérables qui ont mis en œuvre des politiques de développement durable et de bonne gouvernance au titre du régime « SPG+ », comme elle l'a fait récemment avec l'El Salvador. D'autre part, elle a mis un terme aux avantages octroyés au Belarus pour non respect des règles. L'UE utilise également efficacement son influence en matière commerciale pour que les accords commerciaux prennent en compte des considérations non commerciales, comme par exemple les standards sociaux et environnementaux. Le groupe socialiste a été extrêmement actif sur cette question.

De cette manière, l'UE peut faire une vraie différence dans le monde. Le transfert d'une partie de la souveraineté nationale en matière de politique commerciale au niveau européen ouvre une fenêtre d'opportunité pour promouvoir nos valeurs européennes et social-démocrates.

Si les États membres acceptent de transférer les pouvoirs du niveau national au niveau européen, le contrôle démocratique approfondi et la transparence sont essentiels. Mais pour le moment, l'établissement des mandats de négociation de la Commission pour les accords commerciaux ne prévoit toujours pas l'implication juridique du Parlement européen dans le cadre de la procédure de codécision. C'est inacceptable. Les négociations commerciales sur les services doivent être démythifiées en accordant au Parlement européen, aux parlements nationaux et à l'ensemble de la société civile un accès total aux demandes et propositions – le texte complet des propositions et demandes devrait être publié au moment de la transmission. Un nouveau traité devrait réellement inclure une disposition légalement contraignante en vue de parvenir à un contrôle démocratique accru.

Mais comment respecter la souveraineté nationale de nos pays partenaires en dehors de l'UE? Pour ce qui est des pays les moins avancés, même si le commerce a des effets positifs, des relations commerciales déséquilibrées peuvent également mener à une dépendance économique et à une perte de la capacité d'une société à gérer ses propres affaires. Des accords commerciaux régionaux et bilatéraux au lieu d'accords multilatéraux affaiblissent encore le pouvoir de négociation des pays en développement étant donné qu'ils ne peuvent faire bloc comme dans les pourparlers multilatéraux.

Malheureusement, aujourd'hui encore, la Commission tente d'imposer les questions dites de Singapour à nos pays partenaires en développement dans les négociations en vue des accords de partenariat économique (APE). Les questions de Singapour incluent la protection de l'investissement, la politique de la concurrence, la transparence dans les procédures gouvernementales de marchés publics et la facilitation des échanges. Les pays en développement ont à maintes reprises refusé de tenir compte de ces questions

au cours des négociations à l'OMC. Toutefois, l'UE continue de faire pression pour inclure ces questions dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux, et pas seulement dans le cas des APE. Au lieu de pousser ses partenaires à conclure des accords défavorables, la Commission européenne devrait reconnaître et respecter leurs souhaits.

Il en va de même pour le respect de la décision souveraine des gouvernements nationaux en matière de libéralisation des services publics et privés. Les pays ne devraient pas être contraints de privatiser ou libéraliser les services publics comme l'eau, l'enseignement, etc. Ils devraient pouvoir décider du moment et du rythme de leur ouverture. Le groupe PSE affirme que les services publics ne peuvent être traités comme un bien échangeable sur le libre marché. Ces services ne sont pas seulement une question de choix du consommateur, mais également une question de besoins humains fondamentaux. Ils ne doivent pas être démantelés ou affaiblis. C'est pourquoi, même si l'UE a un vif intérêt à développer les opportunités d'exportation pour les fournisseurs de services, elle doit respecter son engagement à ne pas faire de propositions ou de demandes dans les domaines de la santé publique et de l'enseignement lorsqu'elle négocie des accords commerciaux.

Les membres de l'OMC qui sont des pays en développement doivent pouvoir décider de leur propre rythme et des étapes de leur libéralisation des échanges et ne doivent pas être contraints de faire plus qu'ils ne le peuvent au vu de leur niveau de développement. Un traitement spécial et différencié ainsi que des mécanismes de facilitation des échanges devraient être élaborés pour aider les pays les moins avancés à devenir des partenaires égaux dans le système mondial des échanges. Concernant les négociations en matière d'agriculture, l'OMC devrait introduire une « boîte développement » pour les PMA, afin qu'ils puissent s'attaquer à la sécurité alimentaire et à l'emploi rural, qui sont des questions majeures en vue d'éradiquer la pauvreté. L'UE doit exercer les pressions nécessaires pour garantir que l'assistance technique et le renforcement des capacités soient dotés des fonds nécessaires pour que les pays en développement n'y perdent pas dans les négociations.



Souveraineté, politique commerciale et système commercial multilatéral

Faizel Ismail

Ambassadeur de l'Afrique du Sud auprès de l'OMC

Au cours des dernières décennies, les forces de la mondialisation, caractérisées par des flux accrus de capitaux, de biens et de services et animées par des innovations technologiques rapides et par la réduction du coût des communications et des transports, ont affaibli l'autorité souveraine des États, ce qui a résulté en un besoin d'établir de nouvelles règles et une nouvelle gouvernance au niveau mondial. La conférence de Bretton Woods de 1944 a créé la Banque mondiale et le FMI et envisagé la création d'une organisation commerciale internationale. Toutefois, alors que le GATT (**General Agreement on Trade and Tariffs** – Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) existe depuis 1947, il a fallu cinquante ans pour qu'une organisation commerciale internationale voie le jour avec l'OMC en 1995.

Les militants de la société civile à Seattle et aux réunions ministérielles ultérieures de l'OMC ont critiqué l'OMC pour sa politique de deux poids, deux mesures, avec ses règles favorisant les nations riches. Certains théoriciens affirment que le système commercial multilatéral doit être considéré comme un bien public mondial, au moins sur la forme. Ils affirment que pour que le système fonctionne au bénéfice de tous, à savoir qu'ils soit en substance un bien public mondial, il doit garantir que la répartition des bénéfices du commerce entre et au sein des pays soit efficace. Les 150 membres de l'OMC sont largement d'accord pour dire que l'État de droit et le système basé sur des règles sont essentiels pour que chacun puisse bénéficier du commerce international, particulièrement les membres économiquement les moins favorisés. Toutefois, les pays en développement, qui constituent désormais la grande majorité des membres de l'OMC, ont mis en doute les règles et pratiques existantes du GATT/OMC en affirmant qu'elles étaient inéquitables, déséquilibrées et défavorables au regard de leurs besoins en matière de développement. L'évolution du GATT/OMC est à l'origine de ces problèmes.

Le GATT a adopté le principe de la nation la plus favorisée (NPF), à savoir, le principe de non discrimination ou de traitement équitable de toutes les parties contractantes. Ce principe était basé sur le concept traditionnel westphalien d'égalité souveraine des États. Toutefois, le concept selon lequel tous les États sont égaux économiquement et devraient respecter les mêmes engagements et obligations a été contesté par les pays en développement dans le GATT, à mesure qu'ils étaient décolonisés. C'est pourquoi le principe de différenciation des obligations – traitement spécial et différencié (TSD) – a évolué pour tenir compte, dans le cadre du GATT, de ces différents niveaux d'obligations entre pays développés et en développement.

Le TSD constitue-t-il l'élément fondamental de développement au sein de l'OMC?

L'auteur affirme par ailleurs que le TSD ne constitue pas l'élément fondamental de développement de l'OMC.¹ Les questions de traitement spécial et différencié (TSD) sont liées à trois préoccupations majeures des pays en développement : premièrement, la question de l'accès au marché (principalement liée aux préférences et à l'allongement des périodes de mise en œuvre) ; deuxièmement, le besoin de flexibilité dans les règles; troisièmement, la nécessité d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités. Ces préoccupations sont reflétées dans plus de 150 dispositions du GATT depuis 1947.

L'accès au marché avait principalement trait aux préférences, qui avaient pour but d'améliorer et de compenser quelque peu les barrières de plus en plus élevées érigées aux États-Unis, au Japon et dans l'UE pour les importations agricoles et textiles. Les préférences étaient basées sur le système colonialiste consistant à privilégier certains pays en développement par rapport à d'autres, et étaient donc fondamentalement discriminatoires.

À mesure que le GATT se développait, les règles reflétaient les capacités compétitives des pays développés. Dans le secteur manufacturier, où les pays développés étaient très compétitifs, l'accord sur les TRIM (mesures concernant les investissements liés au commerce) du cycle d'Uruguay a aboli les subventions. Pendant ce temps, dans le domaine de l'agriculture, les « boîtes » créées par l'accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay (orange, bleue et verte) pour établir une certaine discipline concernant les subventions faussant le commerce contenaient suffisamment de lacunes pour permettre à l'UE et aux États-Unis de réellement augmenter le montant de leurs subventions. Concernant les droits de propriété intellectuelle, l'accord sur les ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) a fourni une protection accrue pour la recherche et le développement des pays fortement développés. Dès lors, l'appel des pays en développement pour des TSD flexibles dans les accords sur les TRIM et les ADPIC visait principalement à combler cette inégalité.

Le renforcement des capacités était l'un des volets les plus importants du GATT et visait principalement à renforcer la capacité des pays à participer et mettre en œuvre les règles du GATT plutôt que de traiter les questions de l'offre.

Une question importante à examiner est de savoir pourquoi les pays en développement étaient si enclins à ce que soit prise une décision sur les 88 propositions de TSD placées à l'ordre du jour de la conférence ministérielle de Doha. Ces propositions appelaient à rendre les dispositions existantes en matière de TSD plus précises, obligatoires et fonctionnelles.²

¹ Voir Ismail, F., "Mainstreaming Development in the World Trade Organization", *Journal of World Trade*, Vol. 39, No.1, Février 2005

² Voir Ismail, F., "How can Least-Developed Countries and Other Small, Weak and Vulnerable Economies Also Gain from the Doha Development Agenda on the Road to Hong Kong?", *Journal of World Trade*, Vol. 40 (1) 37-68, 2006.

Toutefois, ces questions ne constituent pas l'élément principal en matière de développement du GATT/OMC. Elles demeurent importantes dans le système et restent valables. Leur objectif de base est de reconnaître que de grandes différences demeurent entre les capacités économiques et commerciales des pays développés et celles des pays en développement. Dès lors, en quoi consiste le développement à l'OMC ? En se basant sur les travaux d'Amartya Sen, on peut dégager quatre dimensions essentielles du développement à l'OMC.

Sen définit le développement comme « la suppression de l'absence de liberté... ».³ De l'avis de Sen, le développement est le processus d'expansion des libertés humaines. Dès lors, pour Sen, le développement s'entend comme le processus de suppression de l'absence de liberté. Sen identifie quatre types d'absence de liberté ou de privations qui s'avèrent pertinents dans la discussion sur le développement et le système commercial multilatéral. Premièrement, Sen affirme que les privations peuvent découler d'un refus d'**opportunités** économiques à des individus. Deuxièmement, il déclare qu'il faut entendre la pauvreté non comme des bas revenus, mais comme une privation des **capacités** de base. Troisièmement, si Sen préconise une **réglementation gouvernementale** pour permettre un fonctionnement plus efficace des marchés, il affirme qu'un système d'éthique basé sur la justice sociale est nécessaire pour améliorer la visibilité et la confiance en vue d'un usage fructueux du mécanisme de marché. Quatrièmement, Sen affirme que la privation de l'**opportunité de participer aux décisions cruciales** concernant les affaires publiques revient à refuser aux individus le droit de se développer.

Dans le contexte du cycle de Doha en cours, comment devons-nous traduire cette perspective? Premièrement, cela signifie que pour fournir aux pays en développement des **opportunités d'exporter** sur les marchés mondiaux, nous devons faire pencher la balance vers des conditions équitables et, conformément aux promesses du mandat de Doha pour un cycle de développement, faire quelque chose pour les pays en développement cette fois-ci. Ceci est dû au fait que les huit premiers cycles du GATT ne fournissaient pas un accès réel aux produits des pays en développement, à savoir dans les secteurs de l'agriculture et des textiles. En agriculture, nous devons également supprimer les distorsions causées par les subventions dans les pays développés qui empêchent les pays en développement de profiter de leur avantage comparatif. Deuxièmement, nous avons tous la responsabilité de garantir que les pays les plus pauvres soient dotés des **capacités de produire et d'exporter** leur permettant de tirer profit des opportunités offertes par l'économie mondiale. Troisièmement, les règles du système commercial doivent également être **équilibrées**. Tout en renforçant un système fondé sur des règles dont tout le monde pourrait bénéficier, le système doit être suffisamment flexible pour éviter que les pays en développement ne subissent le coût de ces règles sans profiter de leurs avantages. Quatrièmement, la **participation des pays en développement** au processus est capitale pour assurer qu'ils soient engagés dans la négociation des nouvelles règles d'une manière équitable et démocratique.

3 Voir Sen A., *Development as Freedom*, Anchor Books, New York, 1999, p.3



Politique commerciale et souveraineté nationale dans le cadre de la nouvelle dynamique géopolitique

Yash Tandon

Directeur exécutif, South Centre (www.southcentre.com)

L'initiative du groupe PSE consistant à fournir une plate-forme pour une nouvelle pensée en matière de politique commerciale et de développement est la bienvenue. Cette initiative déplace le débat d'une approche **mercantiliste** pour le tourner vers le **développement**, ce qui est déjà un progrès en soi. Deuxièmement, elle encourage une pensée « différente », un mouvement au-delà de l'actuel carcan idéologique du « libre-échange » qui ne reconnaît ni l'évolution de la réalité sur le terrain ni les effets négatifs d'une incriticable libéralisation des échanges.

La nouvelle politique géopolitique

Le monde a fortement changé au cours des cinq dernières années. Les points suivants indiquent les principaux facteurs de changement et peuvent suffire à démontrer qu'ils laissent présager une véritable odysée :

- l'émergence du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de la Russie et de l'Afrique du Sud en tant qu'acteurs économiques mondiaux ou régionaux dominants ;
- l'effritement de la Banque mondiale et du FMI, respectivement le bras « développement » et le bras « financement à court terme » du système mondial ;
- l'effondrement du « consensus de Washington » a vidé la théorie néolibérale du développement de son contenu et a mis à jour un grave déficit de légitimité des institutions de Bretton Woods ;
- l'expansion de l'économie de la connaissance et les synergies émergentes en matière de science, de technologie et d'Internet dans le Sud – par exemple, en matière de santé et de communications – sont un défi aux régimes de propriété intellectuelle dominés par les entreprises du Nord ;
- le système global de préférences commerciales (SGPC) entre le Nord et le Sud recèle des promesses inexplorées pour l'avenir ;
- le nouveau dynamisme politique en Amérique latine, les nouvelles initiatives en matière d'intégration régionale et les nouveaux moyens d'utiliser les ressources (comme le pétrole et le gaz) pour le développement des individus plutôt que pour l'exportation ;
- la nouvelle approche visant à régler le problème de la dette – par exemple, en Argentine, au Brésil, au Nigeria et aux Philippines.

L'impact de tous ces facteurs n'a pas été proprement compris ni même analysé. Il s'agit d'un paysage en rapide évolution. Toutefois, une chose est sûre: il n'est plus possible de concevoir le commerce sous son ancienne acception, ni même d'accorder au commerce l'importance qu'il a eue depuis la création de l'OMC en 1994.

Le commerce est susceptible de devenir un élément secondaire des réalités plus importantes que sont la souveraineté sur les ressources naturelles, le contrôle des flux d'investissement et le changement radical des régimes de propriété intellectuelle.

Quel rôle le PSE peut-il jouer dans ce paysage en évolution?

Même s'il est minoritaire au Parlement européen, le PSE pourrait avoir un **avantage perspectif** sur les groupes plus conservateurs du PE. Le PE lui-même a peu d'influence sur les négociations commerciales, que ce soit en relation avec l'OMC ou avec les accords de partenariat économique (APE) avec les pays ACP pauvres. Ces négociations s'enlisent dans le cercle fermé de la Commission, négociations auxquelles participe occasionnellement, sans beaucoup d'effet, le commissaire au commerce Peter Mandelson.

Toutefois, le PSE, s'il parvient à occuper le centre du débat politique, peut avoir un impact significatif, par exemple :

1. en déplaçant le débat sur le commerce dans le cadre plus large du développement dans des régions importantes du monde. Hélas, il est encore difficile de discerner l'impact de ce processus sur les pays les plus pauvres du Sud, surtout en Afrique ;
2. en s'adressant à la société civile et aux ONG européennes, dont la plupart ont une appréciation beaucoup plus éclairée et réaliste de la dynamique de changement du commerce mondial, de l'environnement et de l'économie de la connaissance que les bureaucraties nationales et paneuropéennes ;
3. en s'adressant aux sections de la société civile, aux ONG et aux organisations intergouvernementales du Sud (comme South Centre) éclairées de la même manière ;
4. en donnant un message clair aux principaux médias européens et en leur fournissant une analyse des risques de l'étroite pensée mercantiliste, ainsi que des alternatives possibles ;
5. en s'adressant énergiquement au Parlement et au public, ainsi qu'aux médias, pour leur expliquer que le développement dans le Sud (surtout en Afrique) est indispensable à la paix non seulement au Sud mais aussi au Nord. L'immigration illégale et la criminalité (p. ex., le trafic de drogues) sont des effets secondaires du manque de développement ;
6. les bureaucraties européennes sont actuellement engagées dans ledit « débat de cohérence ». Le PSE peut orienter le cours et l'issue de ce débat pour le rendre sensible au développement.

Questions pour le PSE dans le domaine de la politique commerciale

Etant donné la relation asymétrique des pouvoirs et l'injuste élaboration et exécution des règles dans les institutions telles que l'OMC et l'UE concernant les négociations des APE, les institutions progressistes comme le PSE devraient entre autres :

1. examiner sérieusement la centaine d'asymétries et de déséquilibres qui existent au sein du système de l'OMC ;
2. insister sur l'application de dispositions spéciales et différenciées dans l'ensemble du système commercial mondial, y compris à l'OMC, dans le cadre des négociations sur les APE et dans les traités de commerce et d'investissement bilatéraux ;
3. assurer que les objectifs de développement du cycle de Doha soient mis en avant et non pas sacrifiés face à l'agenda sélectivement libéralisé des grands acteurs ;
4. défendre le principe selon lequel les coûts d'ajustement imposés aux pays pauvres par la libéralisation commerciale et financière doivent être véritables et efficaces ;
5. défendre le principe de compensation lorsque cette libéralisation forcée produit des pertes de revenus ou d'emplois dans les nations pauvres ;
6. ne pas faire de déclarations qui induisent en erreur (« aide au commerce », par exemple), visant à persuader les pays pauvres d'accepter des accords commerciaux négociés à un niveau supérieur sans qu'ils n'y participent vraiment ; pour que l'aide au commerce ait un sens, elle doit véritablement prendre en compte les contraintes liées à l'offre dans les pays du Sud ;
7. ralentir les négociations sur les APE entre l'UE et les pays ACP jusqu'à ce qu'un examen exhaustif des négociations soit effectué, et en attendant la mise en place d'un cadre approprié cohérent avec les objectifs de développement de l'accord de Cotonou.

Conclusion

Nous vivons dans un monde nouveau. Le monde unipolaire sous hégémonie américaine touche à sa fin. Les pays plus anciens de l'hémisphère nord sont susceptibles de devenir protectionnistes car ils ne peuvent faire face à la concurrence des géants commerciaux émergents d'Asie et d'Amérique latine en matière de commerce de marchandises. Le Nord se dirigera vers les investissements, les services et la protection de la propriété intellectuelle pour échapper à la concurrence.

Dans ce scénario en évolution, les pays susceptibles de souffrir le plus sont les économies faibles et vulnérables des pays africains, des pays ACP et des îles et des pays enclavés. Les dommages collatéraux qu'ils subiront suite à une libéralisation débridée des échanges auront des répercussions sur les nations les plus riches, quelles que soient les barrières qu'elles érigent.

Seule une Europe éclairée et progressiste, en collaboration avec les forces progressistes du Sud, peut empêcher une crise explosive et imminente du développement et rassembler des forces positives en faveur des majorités défavorisées cherchant à survivre en marge de la société mondiale.

www.socialistgroup.eu
www.socialistgroup.mobi

pse-newtradethinking@europarl.europa.eu